



Ambasciata d'Italia
Dakar

LISTE DOCUMENTS NECESSAIRES POUR TRANSCRIPTION DECES

1	Formulaire "RICHIESTA TRASCRIZIONE ATTO DI DECESSO" dument rempli, daté et signé ;
2	Photocopie des cinq premières pages du passeport du requérant;
3	Photocopie des cinq premières pages du passeport italien du défunt;
4	Certificat de décès traduit et légalisé (ou Apostillé) par les compétentes autorités locales;

FRAIS: 7.900 CFA (€ 12) pour la légalisation de chaque acte d'état-civil.